

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 204-2014
Type d'intervention: Interpellation
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2014.RRGR.1065

Déposée le: 24.10.2014

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Riem (Iffwil, PBD) (porte-parole)

Frutiger (Oberhofen, PBD)
Stähli (Gasel, PBD)

Cosignataires: 3

Urgence demandée: Oui
Urgence accordée: Oui 20.11.2014

N° d'ACE: du
Direction: Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie
Classification: –



Crédit accordé pour la réalisation du projet Tram Region Bern: qu'en sera-t-il?

Le projet Tram Region Bern a été rejeté en votation populaire. Le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Quelles seront les répercussions financières de ce rejet dans les domaines suivants :
 - a. compte des investissements,
 - b. compte de fonctionnement 2014,
 - c. budget 2015 et plan intégré mission-financement 2016-2018,
 - d. planification de l'investissement,
 - e. subventions fédérales,
 - f. le cas échéant, d'autres domaines ?

2. Comment les moyens prélevés sur le Fonds des investissements pour la réalisation du projet seront-ils dépensés ? Qu'est-ce qui est prévu si les moyens ne sont pas utilisés ou ne le sont qu'en partie ?
3. Quels organes décident de l'utilisation des moyens non dépensés pour le projet ?
4. Comment le Grand Conseil sera-t-il associé à la suite de la planification mentionnée dans le communiqué du 14 octobre 2014 ? Faudra-t-il voter un nouveau crédit d'étude ?

Motivation de l'urgence :

Les questions posées ont un rapport étroit avec les décisions qui seront prises en novembre prochain lors du débat budgétaire.